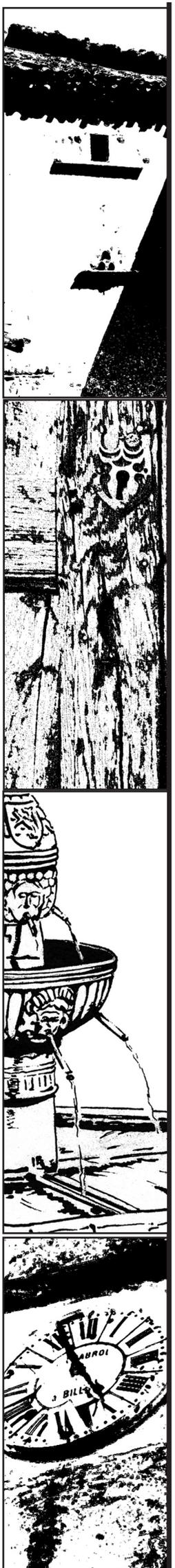




# CHAS



**BULLETIN MUNICIPAL N° 25**

**JANVIER 2020**



## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi** de 14 h à 19 h  
**Jeudi** de 9 h à 12 h  
**2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Samedi** de 9 h à 12 h

**Téléphone : 04 73 68 17 67**

**Fax : 09 72 33 82**

**Mail : mairie@chas.fr**

**Site internet: www.chas.fr**

### VOS ÉLUS \*

**Maire :** Bernadette DUTHEIL

**1<sup>re</sup> Adjointe :** Liliane DESSITE

**2<sup>e</sup> Adjoint :** Alain CHOUVY

**3<sup>e</sup> Adjoint :** Michel CHIGROS

**Conseillers :** Carole BERIOUX - Christophe BONNET - Sébastien ENJOLRAS  
 Brigitte HUGUET - Cédric JOZON - Jean-Jacques ROUILLOU - Patrick SOUDRY

### Responsable publication :

Bernadette DUTHEIL

### Conception :

Carole BERIOUX / Michel CHIGROS /  
 Bernadette DUTHEIL / Cédric JOZON

**Rédaction :** Conseil Municipal / Associations

### Crédits photos :

Carole BERIOUX / Michel CHIGROS  
 Christiane HIRSCH / Jesahel JUIGNET  
 Patrick SOUDRY / Bernadette CRUCHANT  
 Automne Radieux / Chas'sport bien  
 Sapeurs-Pompiers / Pauline LAYEC  
 Les Malamut's

### Réalisation :

Imprimerie Print Conseil  
 28 avenue Jean Moulin 69540 Romagnat

Tel : 04 73 90 11 02

**Tirage :** 250 exemplaires.

## COMMISSIONS ET SYNDICATS\*

### STRUCTURES INTERCOMMUNALES

#### Déléguées Communautaire :

Titulaire : B. DUTHEIL  
 Suppléante : L. DESSITE

**Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat (SICER) :**  
 C. BONNET, C. JOZON

**Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Billom (SIVOS) :**  
 L. DESSITE, B. HUGUET

**Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) :**  
 Titulaire : B. DUTHEIL

**Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) :**  
 Titulaire : B. DUTHEIL

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Basse Limagne :**  
 Titulaires : S. ENJOLRAS, P. SOUDRY  
 Suppléants : L. DESSITE, B. DUTHEIL

**Mission Locale :**  
 Titulaire : B. DUTHEIL  
 Suppléante : L. DESSITE

**Comité National d'Action Sociale :**  
 B. HUGUET

**Établissement Public Foncier (EPF) :**  
 Titulaire : M. CHIGROS  
 Suppléante : B. DUTHEIL

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) :**  
 Titulaire : B. DUTHEIL  
 Suppléante : M. CHIGROS

**Association des Forts Villageois d'Auvergne (AFVA) :**  
 C. BERIOUX, B. HUGUET

**Correspondant Défense :**  
 M. CHIGROS

**\* A compter des élections municipales des 15 & 22 mars 2020 l'ensemble de cette page deviendra obsolète.**

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie :

B. DUTHEIL, A. CHOUVY, M. CHIGROS, L. DESSITE, S. ENJOLRAS, P. SOUDRY

#### Commission Culture, Fêtes et Sport :

B. DUTHEIL, C. BERIOUX, C. BONNET, J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY

#### Commission Patrimoine :

C. BERIOUX, B. HUGUET, F. HUGUET

#### Commission Communication :

B. DUTHEIL, C. BERIOUX, M. CHIGROS, C. JOZON

#### Représentants auprès de la Société de Pêche :

A. CHOUVY, S. ENJOLRAS

#### Commission d'Appel d'Offres :

Président, membre de droit : B. DUTHEIL,  
 Titulaires : M. CHIGROS, J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY  
 Suppléants : C. BONNET, B. DUTHEIL, C. JOZON

#### Commission du Centre Communal d'Action Sociale :

Président, membre de droit : B. DUTHEIL,  
 Conseillers élus : C. BERIOUX, L. DESSITE, B. HUGUET, J.-J. ROUILLOU  
 Membres nommés : Y. BASTET, L. BERTRAND, B. CHALARD, B. CRUCHAND

#### Commission Communale des Impôts Directs :

Président, membre de droit : B. DUTHEIL,  
 Titulaires : L. DESSITE, É. BOUCHAUDY, B. CHALARD, J.-P. DAL MORO, P. ROCHE, J.-C. BOREL  
 Suppléants : C. BERIOUX, R. BOISSERET, N. BONNET, R. CRUCHAND, R. FERVEL, N. CUCUEL

#### Commission Sécurité Routière :

B. DUTHEIL, A. CHOUVY, C. BONNET, M. CHIGROS, S. ENJOLRAS, C. JOZON

#### Commission de Révision des Listes Électorales :

B. DUTHEIL, Y. BASTET, G. FÉRAL

#### Commission de Jumelage :

B. DUTHEIL, A. CHOUVY, C. BERIOUX, B. HUGUET, M. CHIGROS,  
 L. ALLEYRAT, G. SOUDRY, M. TORREGROSA, M. PENQUER



## LE MOT DU MAIRE

*Ce début d'année est l'occasion pour le conseil municipal de vous présenter ses vœux de santé bonheur et réussite.*

*À l'issue de ce mandat au cours duquel j'ai succédé à Alain Chouvy, je tiens à remercier mes collègues du conseil municipal ainsi que le personnel municipal qui m'ont permis de mener à bien les différents projets sur lesquels nous nous étions engagés. Le terrain multisports programmé depuis plusieurs années a enfin vu le jour sur le terrain que la commune a acheté en cours d'année. Des aménagements complémentaires seront réalisés dans les semaines à venir. Souhaitons que « la terre de Lili » devienne un lieu de détente pour tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes ...*

*L'année 2019 qui vient de s'achever nous a apporté son lot de désagréments sur le plan climatique avec une canicule et une sécheresse exceptionnelles. Ces conditions météorologiques ont entraîné de nouveaux dommages sur les constructions en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles. Comme en 2018, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée en fin d'année.*

*Les conséquences du dérèglement climatique sont maintenant au cœur des préoccupations à tous niveaux (national, départemental et local). Ainsi, localement Billom communauté a élaboré un plan climat air énergie territorial. Cette démarche issue d'une obligation réglementaire a permis de proposer des actions concrètes à mettre en place localement. Par ailleurs cette réflexion est cohérente avec le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat qui vient d'être adopté. Le PLUliH se substitue aux documents d'urbanisme en vigueur dans les 25 communes de la communauté de communes.*

*Le Maire*

*Bernadette DUTHEIL*

## VŒUX 2020

Les vœux 2020 se sont déroulés le vendredi 10 janvier. Bernadette Dutheil a tracé les points marquants de l'année écoulée et évoqué les projets en cours de réalisation. La parole a été donnée aux présidents d'associations qui ont pu présenter leurs associations aux nouveaux venus. Le verre de l'amitié a clôturé la cérémonie.



## PRINCIPALES RÉALISATIONS 2019

- Achat de terrain et aménagement d'installations de loisirs à proximité de l'étang.
- Mise en place de panneaux signalétiques « Fort Villageois ».



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 & 22 MARS 2020

Les élections municipales ont lieu tous les six ans. Le prochain renouvellement des conseillers municipaux aura lieu le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et le **dimanche 22 mars 2020** pour le second.

### Quand les candidats doivent-ils se déclarer ?

Tous les candidats au premier tour des élections municipales, quelle que soit la taille de la commune, doivent déposer leur candidature auprès de la préfecture. La date limite de dépôt est fixée au 27 février 2020.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats au premier tour n'ont pas besoin de déposer de nouveau leur candidature pour un éventuel second tour. En revanche, dans les autres communes, il est nécessaire de déposer sa candidature pour chacun des tours.

### Qui peut voter aux élections municipales ? Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne ;
- être inscrit sur les listes électorales ;
- jouir de ses droits civils ou politiques.

### Quel est le nombre de conseillers municipaux ?

Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la population de la commune. La population légale de chaque commune pour les élections 2020 a été établie par un décret du 31 décembre 2019. **11** conseillers pour **CHAS**, (100 à 499 habitants)

### Qui peut être candidat aux élections municipales ? Pour être éligible en qualité de conseiller municipal cinq conditions doivent être réunies :

- être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans révolus au jour du scrutin ;
- avoir satisfait aux obligations militaires ;
- être électeur de la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier 2020 (candidats "extra-communaux") ;
- être candidat dans une seule circonscription électorale.

*Ne peuvent être élus conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort des magistrats de cours d'appel ou de tribunaux de grande instance et d'instance (tribunaux judiciaires à partir de 2020) et les membres de tribunaux administratifs.*

*Les agents salariés communaux ne peuvent être élus au conseil municipal de la commune qui les emploie.*

### Quel est le mode de scrutin ? Pour les villes de moins de 1 000 habitants :

Le scrutin est majoritaire plurinominal, à deux tours. La déclaration de candidature est obligatoire depuis les élections de 2014. Les candidats se présentent seuls ou par candidatures groupées. Les électeurs peuvent barrer certains noms ou en ajouter d'autres (panachage). Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat. Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix.

### La parité femmes hommes doit-elle être respectée ?

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme. Cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 1 000 habitants

### Le vote blanc est-il pris en compte lors de cette élection ?

Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections. Pour les présidentielles de 2017, près de 660 000 votes blancs ont été totalisés au premier tour et un peu moins de 3 millions au second tour.

Source : La vie publique <https://www.vie-publique.fr>

## « LA TERRE DE LILI »

Évoqué dans les bulletins précédents, le projet de l'espace de loisirs s'est concrétisé et l'aire de jeux devenue réalité. À peine réalisée, la fréquentation a été immédiate et le terrain d'initiation au « vélocross » apprécié. Les équipements mis en place vont être complétés par un deuxième fronton, permettant les jeux d'équipes et les cheminements vers les plates formes et agrès aménagés. Concernant la sécurité, un panneau rappelle les règles d'accès et d'utilisation de l'espace de loisir : accès par la route départementale interdit. Engins motorisés strictement interdits. Équipements de sécurité obligatoires (casques et gants) sur la piste d'initiation au vélocross et pour la pratique du skate sur la surface goudronnée. L'accès et l'utilisation de la structure, pour les mineurs est sous la responsabilité des parents. (Un arrêté municipal officialise ce règlement.)

Il a été nécessaire d'implanter une grille rigide en bordure de route et l'espace devrait être clôturé sur les cotés par un grillage. De plus l'accès à la « Terre de Lili » depuis le bourg, sera sécurisé et un passage adapté mis en place rue du Pré-Batier. (Une demande d'étude et de travaux concernant la traversée de bourg a été effectuée auprès du conseil départemental).

L'appellation choisie « La Terre de Lili » pourrait faire penser à « la terre promise » (depuis longtemps aux jeunes du village). La Lili, qui s'est occupée de l'église de Chas pendant des années en serait ravie mais en réalité, l'idée est de rester dans la tradition de nommer certaines parcelles par le nom de leur propriétaire, ou ancien propriétaire. Pourquoi la « Terre » ? Le nom de la zone, portée au cadastre est «La terre de Gay». Et puis, nous avons déjà la « Lune », espace de jeu pour les plus petits, où bon nombre d'enfants du village ont fait leur premiers pas... Aussi si un jour on vous demande combien y a t'il de la terre à la lune, vous pourrez répondre 300 mètres.

Les habitantes et habitants se mobilisent pour l'aménagement du site :

La parcelle nécessitant la plantation d'arbres et arbustes, il fallait effectuer l'opération rapidement compte tenu de la saison. De bouches à oreilles, un appel fut lancé, demandant à ceux qui possédaient des plants et boutures de venir les planter. C'est ainsi qu'un mercredi matin une équipe s'est constituée, munie de bêches, de bottes et de bon nombre de plantes et arbustes (certaines ayant même été achetées pour l'occasion). Quarante mètres de végétation ont ainsi été mis en terre. Compte tenu de l'ambiance qui régnait, nulle doute que les plantations vont prospérer.

Pour celles et ceux qui auraient souhaité participer à cette opération, d'autres actions de ce type sont envisagées et l'information sera diffusée plus largement par le biais des associations ou visible sur le site de la mairie. Une opération « mise en place des grillages de clôture » est prévue avec Chas'Sport bien, la date restant à définir.



Des aménagements futurs vont venir enrichir le site. Le terrain de boules (ancien plateau vers les panneaux de baskets) va être nettoyé.

Pour faire vivre l'ensemble de la zone de loisirs, des événements sont envisagés : pêche à l'étang, animations sportives, festives ou artistiques...

## www.chas.fr

Notre site internet vous permet de suivre la vie de la commune entre deux parutions de bulletins (agenda des événements à venir, vie des associations, renseignements administratifs...). Il permet des liaisons faciles avec d'autres organismes, administrations et surtout, grâce à l'onglet « mairie virtuelle », d'effectuer certaines démarches depuis votre domicile.

## BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme d'habitude les permanences ont lieu le dernier dimanche de chaque mois de 10 h à 11 h, dans le local de la bibliothèque situé rue Saint Aignan.

### Jours d'ouverture :

Dimanche 26 janvier	Dimanche 26 juillet
Dimanche 23 février	Dimanche 30 août
Dimanche 29 mars	Dimanche 27 septembre
Dimanche 26 avril	Dimanche 25 octobre
Dimanche 31 mai	Dimanche 29 novembre
Dimanche 28 juin	Dimanche 27 décembre

### Contacts

M <sup>me</sup> LADouble Jeannine :	04 73 73 72 34
M <sup>me</sup> BERTRAND Lucienne :	04 73 68 17 51
M <sup>me</sup> ou M. CHALARD Bernard :	04 73 68 17 25

Merci à tous les généreux donateurs de livres et à tous les lecteurs petits et grands !

Un merci spécial à M<sup>me</sup> le Maire et au Conseil Municipal pour les crédits alloués à notre bibliothèque.

## CÉRÉMONIES



Les commémorations du 8 mai et 11 novembre rassemblent toujours bon nombre d'habitants. Grâce aux institutrices, les enfants de l'école ont chanté « la Marseillaise », certains ont pris part à la lecture du discours. Cet hommage rendu aux soldats morts pour la France se termine par le traditionnel verre de l'amitié et une remise de diplômes aux enfants ayant participé à la cérémonie.

## REPAS DES AÎNÉS 2020



Le repas des aînés, offert par le CCAS aux habitants de plus de 65 ans, est l'occasion pour les convives de se retrouver. Beaucoup apprécient les airs de « guinguettes » et les valse, tangos attirent danseuses et cavaliers de grande qualité.

40 convives ont participé, sur les 67 personnes de plus de 65 ans, pouvant bénéficier du repas.

Au menu : Boudin Blanc poêlé, Biche sauce Grand Veneur, fromages et assortiments de desserts.

Le traiteur « Dumont » ainsi que l'animation « Trompette Danse » furent chaleureusement applaudis.

Les aînés n'ayant pu être présents se voient remettre un colis garni de produits du terroir.

## RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Au cours de l'été 2019 de nouveaux bâtiments ont subi les conséquences de la sécheresse : fissures, affaissement de dalles... Un nouveau dossier de demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles a été déposé à la préfecture. D'après l'expérience de l'année précédente, on peut s'attendre à une décision ministérielle dans le courant de l'été 2020. Si vous êtes concerné par ce problème, soyez vigilants, le délai de déclaration à l'assurance sera bref (10 jours y compris les week-end et jours fériés).

## URBANISME

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit déposer une demande en mairie :

- **demande de permis de construire** pour, par exemple, une construction nouvelle, une transformation de grange en habitation ou tout changement d'affectation supérieur à 40 m<sup>2</sup>
- **déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 40 m<sup>2</sup> (abri de jardin, véranda...) ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation de toiture...

Le décret 2011-1771 du 5 décembre 2011, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012, concernant les extensions de constructions n'est pas applicable sur la commune car non pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dépôt d'une Déclaration Préalable pour création d'une surface hors œuvre brute reste soumis pour notre commune au seuil des 40 m<sup>2</sup>.

Depuis juin 2015, le service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand Clermont instruit les demandes d'autorisations du droit du sol pour la commune de CHAS.

Le service ADS du Grand Clermont peut aider les habitants dans leurs démarches en matière d'urbanisme. Il est consulté pour des projets relatifs à des travaux ou à des aménagements en cours d'instruction ou à venir (permis de construire, d'aménager, ou de démolir, déclaration préalable, etc).

Pour toute question relative à l'urbanisme, vous pouvez :

- vous connecter sur le site du Grand Clermont : [www.legrandclermont.com](http://www.legrandclermont.com)
- joindre le service ADS au 04 44 44 60 90 de 9 h à 12 h

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### Carte Nationale d'Identité / Passeports

Pour la carte d'identité ou le passeport il faut faire une pré-demande sur le site du service public et remplir la demande. À la fin de cette pré-demande un numéro de dossier vous est attribué, il sera nécessaire lors de la demande de rendez-vous pour la prise de vos empreintes digitales.

Pour demander une **carte d'identité**, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

**Le passeport biométrique** a remplacé le passeport électronique depuis juin 2009. Les détenteurs d'un ancien passeport en cours de validité peuvent le garder jusqu'à sa date d'expiration. Les enfants ne peuvent plus apparaître sur le passeport de leurs parents. Ils doivent posséder leurs propres papiers d'identité. La validité du passeport biométrique est de 5 ans pour les mineurs et de 10 ans pour les adultes.

**Vous pouvez faire la demande de ces deux documents dans toutes les mairies équipées d'une station biométrique**, quel que soit votre lieu de domiciliation, en France. Attention, le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Mairies les plus proches, (parmi les 22 communes du Puy-de-Dôme), équipées d'une station biométrique

#### Mairie de Pont-du-Château

Place de l'Hôtel de Ville BP 2  
63430 PONT DU CHATEAU  
Tél : 04 73 83 73 70  
[www.ville-pont-du-chateau.fr](http://www.ville-pont-du-chateau.fr)

#### Mairie de Lezoux

Place de la Mairie BP 49  
63190 LEZOUX  
Tél : 04 73 73 01 00  
[www.lezoux.fr](http://www.lezoux.fr)

#### Mairie de Cournon d'Auvergne

Place de la Mairie BP 158  
63804 COURNON D'AUVERGNE  
Tél : 04 73 69 90 00  
[www.cournon-auvergne.fr](http://www.cournon-auvergne.fr)

### Autorisation de sortie du territoire

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

À noter : Si l'enfant quitte la métropole pour se rendre dans un Dom, il doit produire une autorisation de sortie de territoire s'il fait escale dans un pays étranger.

### Recensement militaire

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>e</sup> anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tous français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16<sup>e</sup> anniversaire et à la veille du 25<sup>e</sup>, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Renseignements complémentaires, demandes en ligne, téléchargement de documents ou liens avec les administrations, disponibles sur site : [www.chas.fr](http://www.chas.fr)

## REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL Chas-Espirat-Reignat

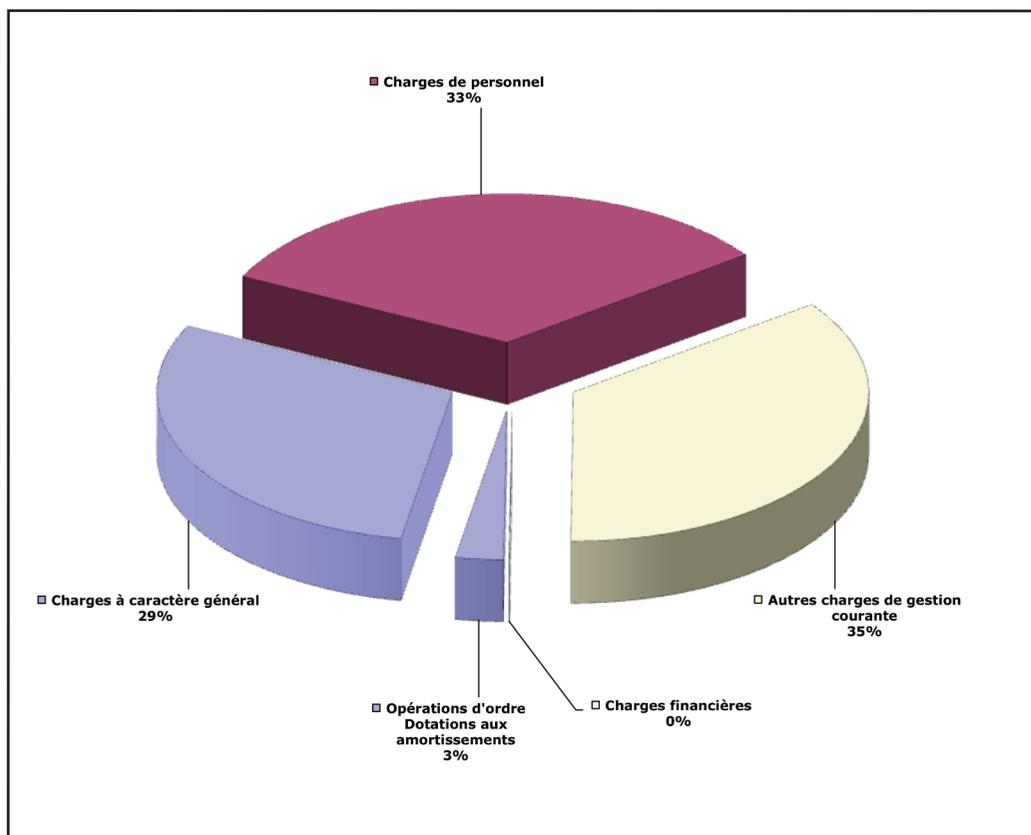
À la rentrée, 85 enfants ont repris le chemin de l'école dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Chas-Espirat-Reignat :

- à Chas, classe de Mme PACCARD : 9 CM1 et 11 CM2 ;
- à Chas, classe de Mme SCHENKEL : 8 CE2et 10 CM1 ;
- à Espirat, classe de Mme MIOLANE : 11 CP et 8 CE1 ;
- à Reignat, classe de Mme LAIZE : 5 en petite section de maternelle, 4 en moyenne section et 5 en grande section ;
- à Reignat, classe de Mme DA SILVA : 5 en petite section de maternelle, 4 en moyenne section et 5 en grande section.

# FINANCES COMMUNALES

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2019

### DÉPENSES



### Dépenses 2019

Charges à caractère général :

**59 979,01 €**

Charges de personnel :

**66 214,90 €**

Autres charges de gestion courante :

**71 383,62 €**

Charges financières :

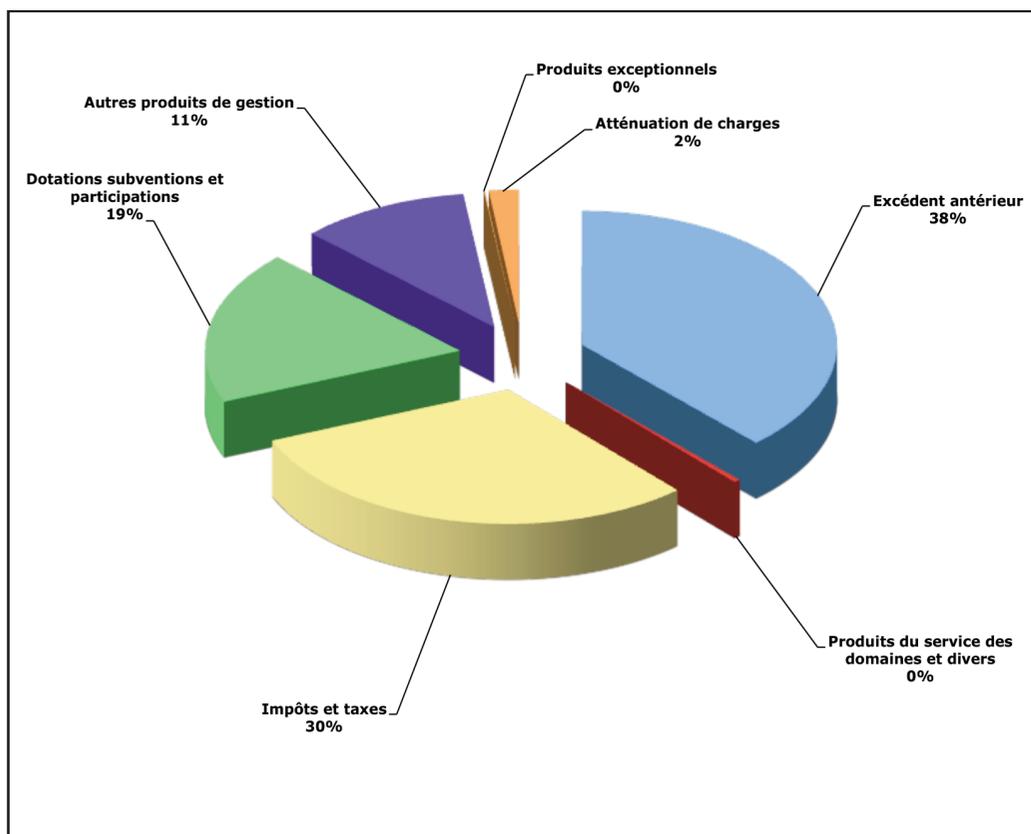
**83,56 €**

Opérations d'ordre -  
Dotations aux amortissements :

**5 275,31 €**

**Total : 202 936,40 €**

### RECETTES



### Recettes 2019

Produits des services du domaine :

**1 767,07 €**

Impôts et taxes :

**126 199,98 €**

Dotations subventions et  
participations :

**77 036,26 €**

Autres produits de gestion :

**44 788,63 €**

Produits exceptionnels :

**251,76 €**

Atténuation de charges :

**7 888,24 €**

**Total exercice 2019 :**

**257 931,94 €**

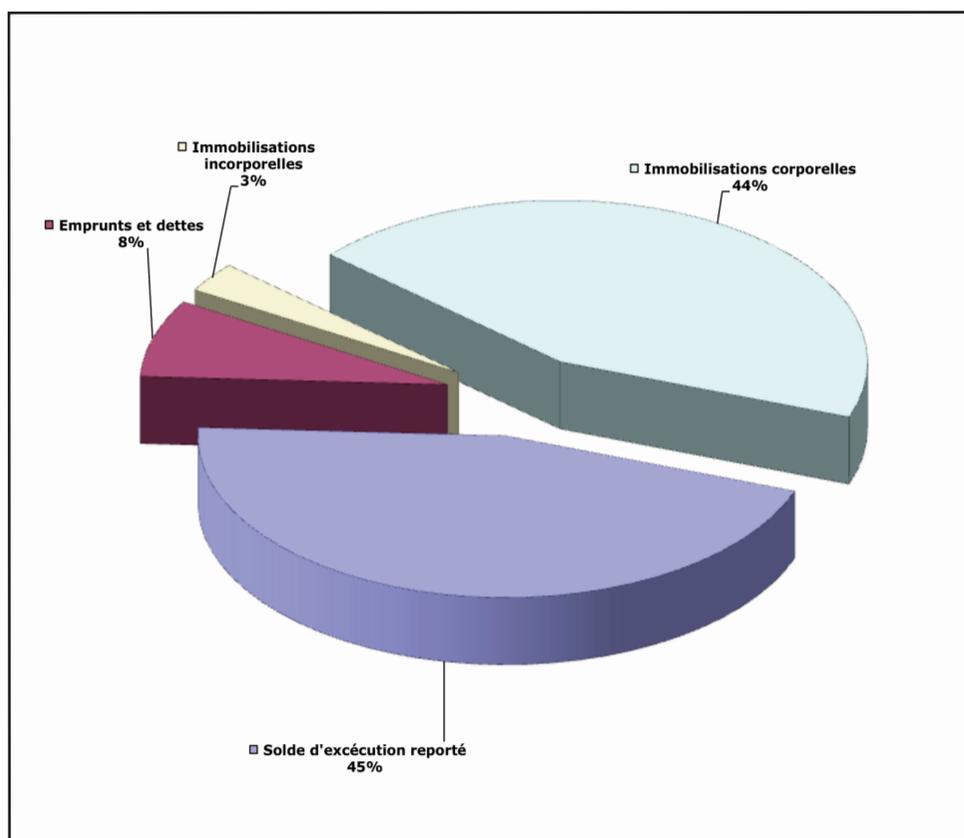
Excédent antérieur :

**158 457,39 €**

**Total : 416 389,33 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2019

### Dépenses 2019



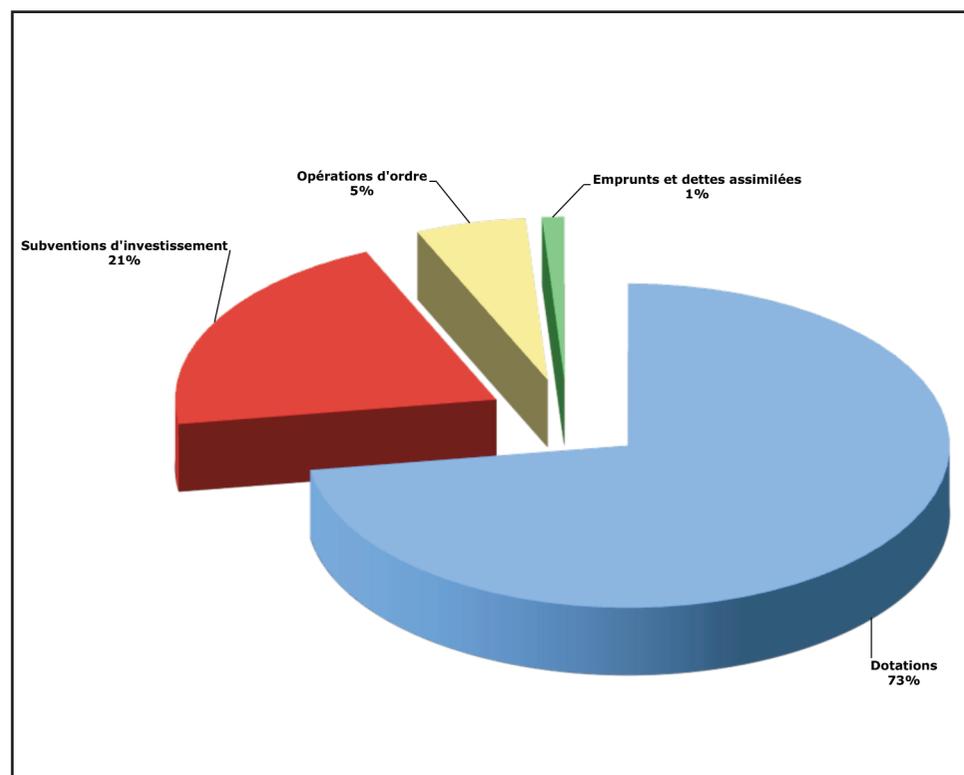
Emprunts et dettes :  
**8 904,39 €**  
 Immobilisations incorporelles :  
**3 408,00 €**  
 Immobilisations corporelles :  
**50 457,60 €**

**Total exercice 2019 :  
 62 769,99 €**

Solde d'exécution 2018 :  
**51 894,62 €**

**Total : 114 664,61 €**

### Recettes 2019



Dotations fonds divers :  
**69 114,96 €**

Subventions  
 d'investissement :  
**19 789,13 €**

Emprunts et dettes  
 assimilés :  
**1 052,36 €**

Opérations d'ordre :  
**5 275,31 €**

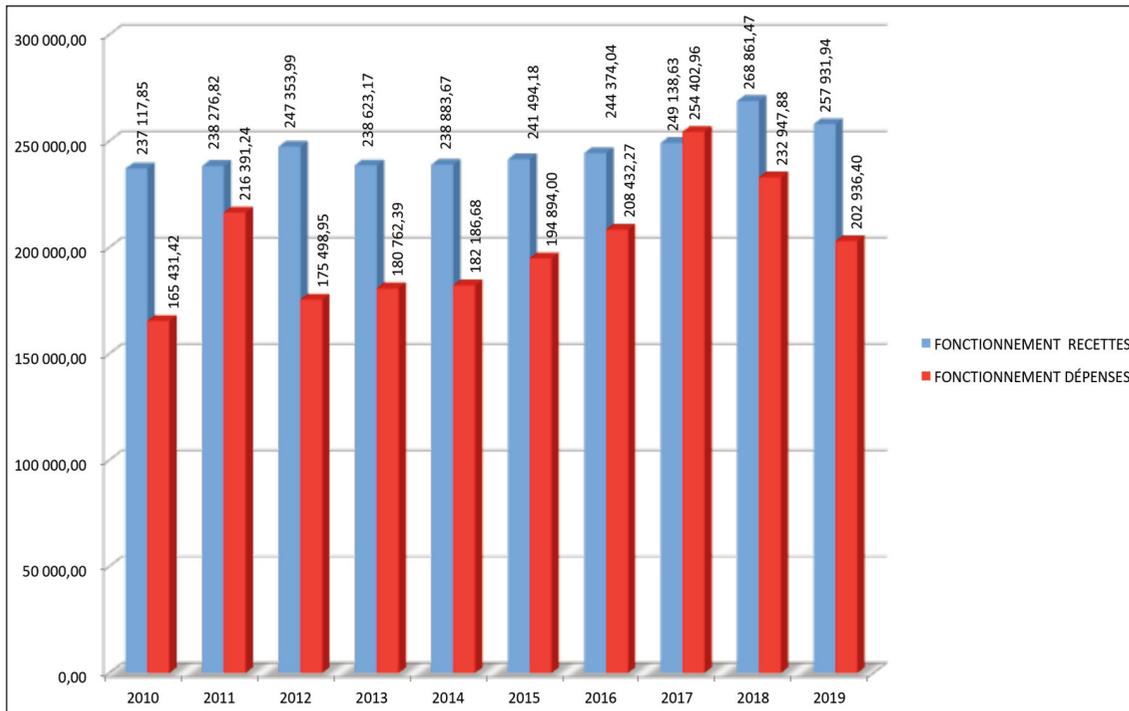
**Total exercice 2019 :  
 95 231,76 €**

Un virement provenant de la section fonctionnement et un remboursement de la FCTVA\* viendront équilibrer la section investissement

\*Fond de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée

## FINANCES COMMUNALES

### HISTORIQUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT



**Taux d'imposition  
2019 :**

Taxe d'Habitation  
**10,08%**

Taxe Foncière Bâti  
**16,68%**

Taxe Foncière  
Non Bâti  
**110%**

Recettes des trois  
taxes pour :

**2017 : 87 530 €**

**2018 : 93 662 €**

**2019 : 96 361 €**

Les grandes lignes de la section fonctionnement sont :

- les charges de personnel (66 000 €).
- les charges de gestion courantes telles que les contributions au SICER, au SDIS, les indemnités aux élus et subventions aux différentes associations (71 300 €).
- Les charges à caractère général qui sont l'eau, l'électricité, le téléphone, les entretiens de bâtiment et voirie, les assurances, impôts et taxes, etc. (60 000 €).

L'exercice 2019 se termine avec un excédent de fonctionnement de l'ordre de 55 000 €, mais avec un déficit d'investissement de plus de 19 000 € qui s'explique par le fait que les subventions du terrain multisports n'ont pas encore été perçues. Finalement, c'est une somme de 35 000 € qui sera disponible pour les futurs investissements.

La section investissement est dépendante des gros travaux réalisés (et à réaliser) sur la commune.

De ce fait, il n'est pas possible de comparer deux années consécutives ou de chercher une quelconque évolution sur les années antérieures.

## TARIFS COMMUNAUX 2020

### LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

**Pour les personnes résidant sur la Commune :**

- HIVER (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai) 150 €
- ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre) 100 €
- Apéritif, vin d'honneur, location en semaine 50 €

**Pas de location pour les personnes extérieures à la Commune.**

**Pour les Associations de la Commune :**

- S'agissant d'un week-end, pour frais de fonctionnement, et ce une seule fois dans l'année. 50 €
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, le mardi, mercredi et jeudi uniquement (sauf jours fériés et veille des jours fériés), si le nombre de participants est supérieur à 20 personnes.
- Mise à disposition gratuite de la petite salle sous la mairie, n'importe quel jour de semaine, si le nombre de participants est inférieur à 20 personnes.

\* CAUTION égale au montant de la location - Instauration d'une caution « ménage » de 50 €

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé.

Une réservation fait lieu de location définitive.

### CIMETIÈRE : TARIFS des CONCESSIONS

- \* Concessions cinquantennaires : 2,5 m x 1 m
- simple : 80 €
- double : 160 €

- \* Concessions perpétuelles : 2,5 m x 2 m
- simple : 150 €
- double : 300 €

## THÉÂTRE



Samedi 28 septembre la Troupe Herdu a proposé une pièce de théâtre intitulée « Cocottes et Compagnie », d'après une œuvre de Feydeau. Arthur ESCARE et ses amis ont fait salle comble.

Chassoises et Chassois ne sont pas restés sur leur « fin » puisque plusieurs scénarii leur étaient proposés.

Le vote du public pour choisir son dénouement préféré fut animé et la salle partagée entre les quatre possibilités offertes.

## CONCERT À L'ÉGLISE

Concert à l'église de CHAS du 25 mai 2019  
« Le Chœur des Bateliers », chorale mixte de PONT-DU-CHÂTEAU, est venue se produire avec quelques musiciens de « l'Orchestre des Monts d'Auvergne » à l'église de CHAS le samedi 25 mai 2019, dont le répertoire alterne plusieurs musiques traditionnelles, contemporaines, etc....  
Cette soirée fut un grand succès.  
Merci à Madame le Maire et à son Conseil.  
Notre Chœur recrute des voix d'hommes, si cela vous intéresse.  
Dès aujourd'hui, suivez l'actualité du Chœur des Bateliers sur son compte Facebook :  
<https://www.facebook.com/choeurdesbateliers>



## Une œuvre de Claude RIBIÈRE offerte à la commune

Il est parfois des gestes qui peuvent paraître anodins, et qui pourtant sont pleins de sens et emprunts d'une vraie bienveillance... C'est le cas du généreux don de Monsieur Guy OZIOL qui a offert à la commune de Chas une peinture de grand format de l'artiste Claude RIBIÈRE.

Notre village a coutume d'accueillir et d'abriter en son sein de talentueux artistes, aussi discrets et inspirés les uns que les autres. Parmi eux, certains d'entre nous l'ont connu, Claude RIBIÈRE, décédé en 1984 à l'âge de 56 ans, à Chas, où il vécut environ une vingtaine d'années, dans le château du fort.

Artiste singulier, autodidacte, cultivé, tourmenté et totalement indépendant, Claude RIBIÈRE a réalisé une œuvre de toute une vie (40 ans) en s'essayant à plusieurs techniques picturales (dessins, peintures, collages, boîtes objets, bandes dessinées, pour l'essentiel).

Professant le vivre par soi-même, il ne présenta quasiment jamais son travail en public ; un travail lié à l'expérience permanente du dessin, des hasards de la vie, de l'actualité, des rencontres et de l'amitié... Se sachant malade il s'est particulièrement impliqué dans sa dernière œuvre : un triptyque résumant son œuvre.

Guy OZIOL était un ami intime de l'artiste, et grand amateur de son talent.

Propriétaire de quelques-uns de ses tableaux, dont les grandes toiles du triptyque, il avait à cœur qu'une œuvre de son ami revienne à son point d'origine : le village de Chas. Délicat et philanthrope, Guy OZIOL a même permis à la commune de choisir l'œuvre en question parmi sa collection. Et le choix, à l'unanimité, s'est arrêté sur l'œuvre intitulée « Fossile Blanc ».

Cette peinture marque le début d'une période qu'il intitulait « Toiles blanches » par laquelle il voulait effectuer une synthèse des formes de la nature. Cette toile créait une rupture par rapport à son travail de jeunesse, plus figuratif et plus tourmenté. L'œuvre est exposée dans la salle des fêtes de Chas depuis le 11 novembre, jour où notre bienveillant donateur, accompagné du fils de l'artiste, l'a officiellement remis à la commune, rendant ainsi hommage à son ami.

Afin de garantir sa préservation, le tableau sera régulièrement décroché et mis à l'abri lorsque la salle des fêtes sera louée au public, pour éviter toute dégradation. Le village remercie très sincèrement Guy OZIOL pour son geste très touchant. Guy OZIOL vit à Plauzat. Bien connu par certains membres du Conseil municipal notamment pour sa forte implication auprès de l'Association des forts villageois, dont il est un membre très actif, ainsi que des Amis de la Commanderie, il ne cesse de contribuer à la préservation du patrimoine, sous toutes ses formes.



## LES FÊT'ARTS DU FORT



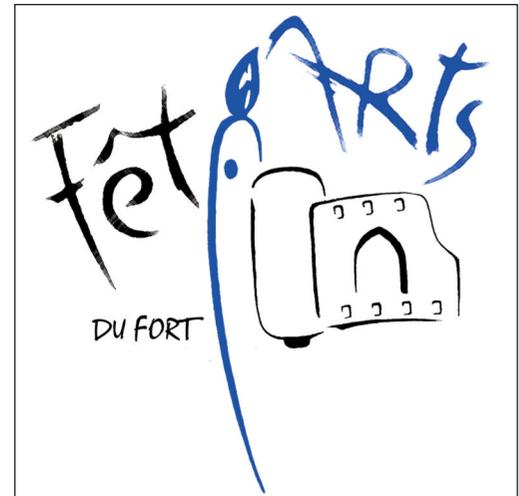
### Alambic & Saucissons

#### *Au revoir Monsieur Jadot*

Il était une « figure » qu'on n'oublie pas. Ses métaphores, empreintes d'une certaine philosophie, laissaient transparaître la sagesse et la gentillesse d'un homme remarquable.

Venu à Chas, avec son alambic et son incontournable Tube Citroën, grâce à Alain Chouvy, il était devenu l'ami de bon nombre d'habitants de notre village. Avec Alain et «Pot-au-Feu», ils avaient su instaurer une fête de village devenue institutionnelle : « Alambic & Saucissons ».

Sa disparition a marqué l'ensemble des personnes qui l'on côtoyé et particulièrement les Fêt'Arts. Son fils Pascal, pour qui nous avons une pensée, déjà aux manettes ces dernières années, a répondu présent pour l'édition 2020, permettant ainsi de perpétuer la tradition. Nous l'en remercions.



#### LE BUREAU

Président : Frédéric CHAUFOUR

1<sup>er</sup> Vice-président : Lilian COUPERIER

2<sup>e</sup> Vice-présidente : Corinne COLON

Trésorière : Sylvie GOY

Trésorier adjoint : Jean-Baptiste BERGONZOLI

Secrétaire : Sabine GOMES

Secrétaire adjointe : Pauline LAYEC



# FÊTE DE CHAS 2019



## LES FÊT'ARTS DU FORT

C'est dans la petite cave sous la mairie que Pauline, Sabine et Jean-Baptiste ont rejoint Corinne, Sylvie, Lilian et Frédéric fin octobre, pour leur première réunion au sein de l'équipe des Fêt'Arts du Fort en vue de préparer les festivités millésime 2020 de notre village.

Au programme, notre célèbre et incontournable Fête de l'Alambic & Saucissons a été fort bien reconduite le samedi 18 janvier sous un magnifique soleil d'hiver qui a illuminé notre belle festivité mêlant les couleurs cuivrées des instruments de musiques du KTIPIETOK ORKESTAR avec les tuyaux entrelacés de l'Alambic de Pascal, exaltant tantôt l'odeur du vin chaud de Coco tantôt celle du marc fumant laissant entrevoir les mets en cours de cuisson préparés avec passion par notre ami Pot-au-Feu.

Comme chaque année ce succès revient à tous les bénévoles qui nous ont épaulés, avant, pendant et après cette folle journée, et sans qui cette fête ne pourrait exister.

L'équipe des Fêt'Arts vous réitère un très grand merci à vous tous, bénévoles d'un jour ou fidèles de toujours, maestro de la cuisson, rois du couteau, serveurs dévoués aux mollets d'acier, reines de la plonge, as du rangement et du ménage... Merci.

Cette année, notre fête patronale d'été se déroulera sous une formule inédite uniquement sur la journée du samedi 4 juillet 2020.

La troisième édition de la CHAS'riottes Trophy ouvrira cette journée avec un nouveau tracé, tenu à ce jour encore secret !!!

Une brocante semi nocturne où l'on retrouvera brocanteurs bien sûr mais aussi artisans et autres producteurs locaux dans les rues de notre Fort Villageois.

Nous nous rassemblerons autour de l'Apéro offert avant d'assister à la soirée concerts (deux groupes envisagés).

Pour vous tenir informé, pensez à consulter notre page Facebook « Chas Fêt'Arts du Fort ».

Plus d'infos : Mail : [fetartsdufort@gmail.com](mailto:fetartsdufort@gmail.com) Tél. : 04 73 68 17 67 (mairie)

Le volet artistique de notre fête chassoise, concocté par le comité Débrouill'art, ayant connu un succès indéniable en 2019, avec pour thème RÉCUP & RECYCLAGE, est reconduit pour 2020. Cette année vous pourrez suivre le « Fil Rouge » au sein de notre Fort. Cette œuvre participative globale sera réalisée à base de FiLS & RUBANS. N'hésitez pas à participer : les inscriptions sont ouvertes. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'imprimé joint au présent bulletin ainsi que sur [www.chas.fr](http://www.chas.fr).

Contact : [made.in.chas@gmail.com](mailto:made.in.chas@gmail.com) & 04 73 68 19 42



## MADE in CHAS



## AUTOMNE RADIEUX



### Composition du bureau :

Présidente : Yvonne Bastet  
 Vice-présidente : Monique Trajna  
 Trésorier : Bernard Chalard  
 Secrétaire : Édith Russo  
 Secrétaire adjointe : Bernadette Dutheil

En 2019, comme toujours, les aînés du Club Automne Radieux ont été très occupés.

Pour le traditionnel « Alambic et saucissons », nous avons été chargés de l'épluchage de l'ail destiné à la fabrication des saucissons ainsi que la confection des pompes aux Pommes ; nous avons aussi découvert une nouvelle espèce botanique : L'Arbre à Saucissons.

En mars nous nous sommes retrouvés à Laps, au restaurant, pour un délicieux repas (entre autre, des feuilletés d'escargots...miam) ; en juin, le pique nique « à l'étang » s'est déroulé dans la salle des fêtes, la météo n'étant pas de notre côté; en septembre c'était repas pizza et en décembre une sortie pour la visite des crèches de Landogne, avec auparavant un bon restaurant à Pontgibaud et un concert de l'orgue de Pontaurmur ; malheureusement, là encore la météo ne nous a pas gâtés.

Gros succès aussi pour notre concours de belote, celui de 2020 est prévu le 7 mars.

Notre participation à la fête de juillet a été remarquée, non seulement notre œuvre collective « la herse » à l'entrée du fort, mais aussi nos poubelles fleuries.

Fin novembre, nous étions présents au Marché de Noël du Foyer Rural, avec quelques réalisations de nos petites mains, mais aussi des petits gâteaux et chocolats « maison ».

Quelques membres du club ont également participé à des sorties avec les clubs de Chauriat et d'Égliseneuve.



Et 2020 est arrivé, nous repartons, bon pied bon œil, et nous vous invitons à venir nous rejoindre pour de bons moments de convivialité, il n'y a pas de limite d'âge...

## FOYER RURAL



L'équipe du Foyer Rural vous souhaite une bonne année dans le partage et la bonne humeur. Nous remercions les habitants de leur accueil lors du passage d'Halloween et également pour votre participation à la vente de chocolats.

Le marché de Noël s'est déroulé dimanche 25 novembre avec beaucoup d'artisans, c'était un moment très convivial.

Nombreuses animations (clowns, conte de Noël, présence du père Noël).

De nombreuses personnes du village nous ont aidé à la préparation, le jour du marché et pour le rangement, nous les remercions.

Le prochain marché de Noël se déroulera à la même période.

Pour 2020 de nouvelles activités seront proposées, pour les découvrir venez à notre assemblée générale du foyer courant mars.

Le bureau



### Composition du bureau :

Présidente : Alice Chalard  
 Secrétaire : Geoffroy Chalard  
 Trésorière : Chantal Vieilly

## SOCIÉTÉ DE CHASSE « LES MAUVIS »

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020, et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Tarif des cartes : 50 €

## AMICALE DES PÊCHEURS DE CHAS

La société de pêche, mise en sommeil il y a deux ans, devrait repartir avec une nouvelle équipe. Une réunion pour établir un nouveau bureau vous sera proposée.



# CHAS SPORT'BIEN

11 ans de Chas Sport, coup de rétro en image  
L'équipe sportive vous souhaite de passer une très belle année 2000vin...ou aussi 20vin

Au début...c'était avec coach Anne en Septembre 2010



De l'acier, du béton avec Coach Seb en 2017



La brigade du tigre en 2018



La vague...le tsunami avec la gym douce en 2016



C'était hier...Janvier 2012



Place du village en Mai 2015

1er passage... 2ème passage...3ème passage...dit Seb  
Et Coach...demain...on aura mal ou ?...dit JP

Mardi et Jeudi Gym sportive 20h30 21h30  
Jeudi Gym douce 10h30 11h30  
Dimanche 9h en fonction...Course à pied ou VTT ou Vélo ou Randonnée ou aussi..Rien du tout.



## SAPEURS-POMPIERS

### Activité opérationnelle du Centre de Première Intervention CHAS-CHAURIAT :

En 2019, le CPI CHAS – CHAURIAT a réalisé 52 interventions se décomposant ainsi :

- 43 secours à personnes (malaise, accident, télé assistance),
- 4 feux,
- 5 interventions diverses (inondations, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestation...).

Recrutement, Formations, Médailles et Départ :

Cette année notre centre a vu le départ du Caporal Kévin HENRY SPP et SPV suite à sa demande de mutation dans un autre département acceptée et nous a quitté au mois d'août. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Malgré des difficultés de recrutement, en 2019 notre effectif s'est vu renforcé par 3 nouveaux agents :

- 1 recrutement : Zoé DAVID (résident à Chas)
- 2 mutations : le Sapeur Mélanie CHASSERAY-CORDEAU (Résident à Chauriat)  
le Sergent Yoann DEBAILLEUX ( Résident à Chas)

portant ainsi notre effectif à 18 agents. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Plusieurs sapeurs ont aussi réalisé des formations ou obtenu des distinctions, ainsi :

- Le Sapeur Tristan WOJTAS a obtenu son examen Équipier incendie et interventions diverses, il obtient la distinction de Sapeur 1<sup>ère</sup> Classe.
- Le Sapeur 1<sup>ère</sup> Classe Kylian VERNIERE a obtenu son examen secours routier (désincarcération).
- Le Sergent Yoann DEUBAILLEUX a obtenu l'examen de Chef d'Agrès Incendie 1 Equipe.
- Les Adjudants Chef, Patrick WOJTAS et Thierry BOISSERET ont obtenu le diplôme d'accompagnateur de proximité leur permettant d'encadrer et de valider les FMPS du centre (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis).



### Activité de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS - CHAURIAT

Les 27 et 28 Avril, un petit week-end avec nos anciens a été organisé par l'amicale du côté du gouffre de Padirac. Ce fut l'occasion de passer de très bons moments tous ensemble.

Les 29 et 30 juin, participation à la fête de Chas.

Le 8 décembre s'est déroulée notre traditionnelle Sainte Barbe précédée d'une cérémonie de remise de diplômes et distinctions mettant à l'honneur certains de nos camarades. Mais ce fut aussi l'occasion de partager un repas convivial apprécié par tous.

L'ensemble des Sapeurs Pompiers de votre CPI ainsi que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chas-Chauriat vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors du passage de nos calendriers et vous présentent à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

#### RECRUTEMENT

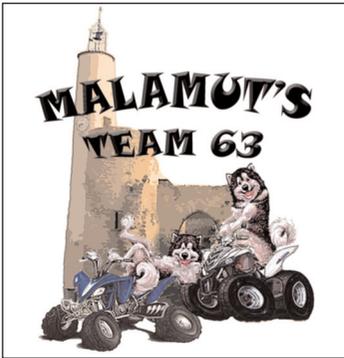
Nous renouvelons notre appel à la population pour le recrutement de nouveaux sapeurs pompiers volontaires afin d'assurer le maintien d'un effectif suffisant pour assurer les missions qui nous sont confiées.

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est accessible dès l'âge de 16 ans et sans diplôme.

Faire le choix de devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen basé sur le volontariat.

Alors si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'informations.

## MALAMUT'S TEAM 63



### Joyeux anniversaire

Le Malamut' team 63 vient d'avoir un an et comme toute entité, il est l'heure de faire le bilan.

La recherche de sponsors a été fructueuse et nous a permis de donner vie à nos engagements d'adeptes de loisirs verts motorisés. Nos actes ont donc pu s'accomplir en parfait accord avec notre profession de foi.

Tout au long de l'année 2019 notre équipe s'est inquiétée de maintenir en bonne voie de circulation tous nos chemins Chassois. Les coups de vent répétés ont mis à mal certains vénérables acacias et autres congénères, qui se sont allongés, terrassés, en travers de nos magnifiques sentiers communaux. La tâche du team était donc de permettre à nos randonneurs, cavaliers, VTTistes et autres pratiquants de pleine nature, de pouvoir s'ébattre sans encombre. Le team fera perdurer ses actions de débroussaillage et de débardage tout au long de l'année 2020.

### Composition du bureau :

Président :	Éric Colon
Vice-président :	Samuel Soubeyroux
Secrétaire :	Jean-Yves Blanc
Secrétaire adjoint :	Lilian Couperier
Trésorier :	Frédéric Chauffour
Trésorier adjoint :	Yann Guinard



Un jeune groupe d'aventuriers Égliseneuvois a décidé, en septembre dernier, de mettre en place un projet un peu fou et d'organiser la première manifestation régionale des 24 heures tracteurs tondeuses. Le Malamut's team 63 s'est donc tout naturellement inscrit sur cette compétition originale, afin de participer à donner de l'ampleur à cette initiative et soutenir ce bel engouement. Toujours grâce à nos sponsors et à la pugnacité de notre équipe et de ses mécanos soudeurs, le team s'est vu remporter la troisième place du podium est donc grandement récompensé de son engagement altruiste.

L'association les crins de liberté a organisé une magnifique randonnée équestre, pédestre et VTT autour de notre commune. Il était évident que le team vienne prêter main forte à nos amies cavalières, afin que la réussite de cette manifestation, basée sur l'écologie et son thème central L'EAU, soit parfaitement réussie.



Nos actions et notre disponibilité resteront indéfectibles tout au long de cette nouvelle année, que nous souhaitons pleine de santé et de bonheur à toutes et tous les pratiquants de pleine nature où doivent se côtoyer tous les modèles de bonne entente, du champignonner au quadeur.

Le Malamut' team 63

## LES CRINS DE LIBERTÉ

En 2020, nous vous adressons nos sincères vœux de bonheur et de santé pour vous, vos proches ainsi qu'à tous nos amis les animaux. Nous vous souhaitons encore plus nombreux à nous soutenir pour agir encore plus et encore mieux dans la protection des chevaux, poneys et ânes.

Notre nouveau rendez-vous pour la course d'orientation ludo-éducative en septembre 2019 à l'étang de Chas a permis de promouvoir notre association auprès de nouveaux membres lors d'une journée conviviale et réussie. Cette course d'orientation sera donc renouvelée cette année à cette même période et sûrement au printemps. En attendant, vous pourrez venir nous voir lors de nos portes ouvertes qui seront axées sur les rencontres, les échanges et toujours sur la mise en lumière de nos formidables rescapés en fin d'année scolaire.



Vous souhaitez nous aider ?  
Adhésion : 35 euros  
Calendrier : 15 euros  
Parrainage d'un cheval : à partir de 5 euros.  
Tous les dons sont déductibles de vos impôts.

Jesahel Juignet : 06 68 26 19 74  
Présidente association les crins de liberté  
<https://www.lescrinsdeliberte.fr/>  
<http://lescrinsdeliberte.1fr1.net/>





7 avenue Victor Cohalion - 63160 Billom

Tél : 04 73 73 43 24

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I)

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document de référence en matière de droit des sols ; il s'impose à tous en matière de permis de construire et d'aménager.

Conçu pour une quinzaine d'année, le PLUiH est le fruit d'une longue concertation entre les élus des 25 communes mais aussi des personnes publiques associées : l'État mais aussi la Région, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional Livradois-Foréz et les chambres consulaires (agriculture, industrie).

Afin d'éviter l'étalement urbain et le grignotage des espaces agricoles et naturels, les surfaces constructibles ont été fortement réduites (140 ha de zones constructibles ont ainsi été supprimés sur l'ensemble du territoire).

Toutefois, ce document est évolutif, il pourra être modifié et révisé au fil des ans.

Ce document vaut aussi programme local de l'habitat car il intègre l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) lancée en 2016. Parmi les nombreuses actions de l'OPAH on retiendra un axe majeur, la redynamisation des centres bourgs. Vous trouverez le détail de ces actions dans le journal de Billom communauté qui a été distribué récemment.

## Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T)

Ce document a été élaboré pour répondre à une obligation réglementaire qui s'impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants, mais il a surtout pour vocation de proposer des actions concrètes réalisables à l'échelle du territoire.

Décliné en 7 axes :

1. animation
2. transport
3. énergies renouvelables
4. économe
5. agriculture
6. habitat
7. administration exemplaire

il s'intéresse à tous les acteurs du territoire et a pour ambition de favoriser l'émergence des initiatives dans tous les secteurs.

## Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (S.I.V.O.S)

Le SIVOS de la région de Billom est un Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale. Organisme de la Fonction Publique Territoriale créé en juin 1983 à l'initiative de plusieurs communes, il offre une aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Il propose 3 services :

- le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
- le Service de Portage de Repas à Domicile (PRD)
- le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

### Tarifs 2020 :

Repas à domicile :

- 1 repas : 9 €
- 2 repas : 14,30 €
- 4 repas : 28,50 €

Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile, le tarif est : 22,83 €/h et 24,50 €/h pour les dimanches et jours fériés.

Concernant la tarification des courses, le prix de 0,50 € par kilomètre reste inchangé.

La cotisation annuelle versée par la commune est de 3,16 € par habitant.

Depuis septembre 2019, une antenne « Cournon-Le Cendre » est ouverte dans le centre de Cournon d'Auvergne.

La construction de nouveaux locaux pour le SIVOS ainsi que le siège de la communauté de communes « Billom Communauté » va débuter courant 2020. Pendant toute la durée des travaux les services administratifs du SIVOS seront transférés dans l'ancien logement du directeur de l'hôpital de Billom

### Contacts :

#### Billom :

Tél : 04 73 68 56 04

Fax : 04 73 68 59 06

Mail : [sivosregionbillom@wanadoo.fr](mailto:sivosregionbillom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.sivosbillom.fr](http://www.sivosbillom.fr)

Adresse : 35 avenue de la gare BP8 63160 Billom

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

#### Cournon d'Auvergne :

Adresse : 4 avenue de Lempdes ou 17 rue du commerce 63800 Cournon d'Auvergne.

## École de musique

Depuis la rentrée scolaire de septembre, 318 élèves peuvent suivre les cours dispensés par la nouvelle école de musique intercommunale née de la fusion avec l'école Bruit'sonnière.

Au hit-parade des instruments, le piano connaît toujours autant de succès (un quart des élèves) et devance la guitare et les percussions.

## Jeunesse

### QUAND LES JEUNES S'ADRESSENT AUX JEUNES

Un groupe de jeunes encadré par deux éducatrices s'est déroulé durant l'été. L'objectif pour ces quatre garçons et cinq filles âgés de 16 à 21 ans était réaliser une plaquette en direction des 12-25 ans pour leur présenter les services de proximité existants sur notre territoire : accès à l'emploi, aux soins, au logement, à la culture et aux transports, Ce document pour les jeunes est disponible en mairie

## Relais Petite enfance

Relais Assistantes Maternelles : Guichet unique

Le RAM devient la « porte d'entrée » unique sur le territoire de la com-com pour les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) jeune(s) enfant(s). Le Relais Assistantes Maternelles centralise les demandes des parents, assure un suivi des familles et a une vision sur les besoins d'accueil.

Le service assure ainsi la préinscription des familles pour les 2 multi accueils (Les Pitchouns et les Petits Dômes).

Afin d'améliorer le fonctionnement de ce guichet unique, le Conseil communautaire a validé d'une part la création d'une commission d'attribution des places et d'autre part l'envoi d'un courrier de réponse à toutes les familles.

Enfin, afin de s'adapter à ce changement, le Relais d'Assistantes Maternelles change de nom et devient : RELAIS PETITE ENFANCE. 3, impasse du Beffroi (accès par la Place de la Prévôtat) 63160 BILLOM au 04 73 73 43 28 mail ram@billomcommunaute.fr

## Transport - Mobiplus

Atout essentiel pour l'autonomie des personnes âgées et des demandeurs d'emploi, la mobilité contribue à lutter efficacement contre l'isolement et l'exclusion des personnes les plus fragiles.

Le dispositif Mobiplus mis en place par le Conseil Départemental tente d'apporter une réponse simple et solidaire aux besoins essentiels de déplacements : pour aller au marché ou chez le médecin, faire des courses, pour effectuer une démarche d'insertion, de formation ou de recherche d'emploi. Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, aux bénéficiaires du RSA, et aux moins de 26 ans accompagnés par une mission locale. Il suffit de donner un ou plusieurs des 25 chèques de ce carnet au chauffeur, de taxi, du Bus des Montagnes ou du transport collectif.

Chaque chèque a une valeur unique de 3 €.

Un imprimé de demande de chéquier est disponible :

- en mairie,
- dans les centres d'action médico-sociale,
- dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (C.L.I.C.).

Contacts :

Direction générale de la Solidarité et de l'Action Sociale : 04 73 42 49 50

Direction générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine : 04 73 42 35 71

mail : mobiplus@puy-de-dome.fr

### BUS DES MONTAGNES

**Ligne 1** : Beauregard-l'Évêque, Bouzel, Espirat, Reignat, Vassel et Vertaizon

**Ligne 2** : Chauriat, Chas, Dallet, Mezel, Pérignat-ès-Allier et Saint-Bonnet-lès-Allier

**VOUS SOUHAITEZ VOUS RENDRE AU MARCHÉ DE BILLOM LE LUNDI MATIN UNE FOIS TOUS LES 15 JOURS**

Ligne 1	Ligne 2
<b>ALLER</b>	
<p>Vassel : 9h05 – Devant l'école            Bouzel : 9h10 – Route de Chignat (Abrisbus de l'école)            Beauregard l'Évêque : 9h15 – Devant l'église            Chignat : 9h20 – Avenue Léon Blum (devant le monument)            Vertaizon : 9h25 – Arrêt Fontaine (école maternelle)            Espirat : 9h30 – Arrêt de bus de l'école            Reignat : 9h35 – Arrêt de bus de l'école            Arrivée à Billom : 9h 50 (Clos Bijou)</p>	<p>Dallet : 8h45 – Face à la Tour Orange et Rond Point Maréchal Joffre            Mezel : 8h50 – Place de Font Grande et Croix St Guillaume            Pérignat-ès-Allier : 9h00 – Carrefour giratoire de St Bonnet-Lès-Allier            St Bonnet-Lès-Allier : 9h05 – Arrêt de bus du rond-point            Chauriat : 9h08 – Boulevard de la République            Chas : 9h10 – Place de la Mairie            Arrivée à Billom : 9h 30 (Clos Bijou)</p>
<b>RETOUR</b>	
Départ de Billom : 11h15 (Clos Bijou)      Départ de Billom : 11h00 (Clos Bijou)	

**Calendrier 2019/2020**

Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mal	Juin	Juili
9	7	4	2	13	10	9	6	4	8	6
23	21	18	16	27	24	23	20	18	22	20
			30							

## L' Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH)

### MAPRIMERÉNOV', LA NOUVELLE AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Depuis le 1er janvier 2020, l'État propose une nouvelle aide financière pour améliorer le confort des logements et réduire les factures d'énergie. Une aide juste, calculée en fonction des revenus des propriétaires. Une démarche simple et un bon geste pour la planète.

#### Une aide juste

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les propriétaires de leur logement en finançant les travaux de rénovation énergétique.

L'aide est calculée en fonction de 2 éléments : les revenus et le gain écologique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation.

Pour réaliser la rénovation en toute sérénité, il faut faire appel à un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE), un label qui atteste de la compétence de l'artisan pour faire ces travaux de rénovation énergétique.

Si certains propriétaires ne sont pas éligibles à MaPrimeRénov en 2020, ils peuvent toujours bénéficier du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE).

#### Une aide simple

MaPrimeRénov' se demande facilement : il suffit de créer un compte en ligne sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) pour obtenir une première estimation. La confirmation de l'acceptation du dossier est alors envoyée par mail. À la fin des travaux, le propriétaire transmet la facture de son artisan RGE via son compte personnel, et l'aide est versée par virement. Dès mai 2020, une avance de frais pourra même être accordée.

#### Mieux chez soi, mieux pour la planète

Mieux isoler sa maison, changer sa chaudière, installer un système de ventilation efficace : autant de solutions pour ne plus avoir froid l'hiver et chaud l'été. Ces travaux de rénovation énergétique contribuent aussi à réduire les factures, et à augmenter la valeur des biens. Sans oublier qu'ils permettent d'émettre moins de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Pour plus de renseignements et être en contact avec un conseiller FAIRE : 0 808 800 700 (numéro unique du service public de conseils gratuits et d'informations sur la rénovation énergétique)

<https://www.anah.fr/actualites/detail/actualite/maprimerenov-la-nouvelle-aide-pour-la-renovation-energetique-des-logements/>

## BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN

Que feriez-vous pour la planète avec 2 millions d'euros ? C'est la question que pose le Conseil Départemental aux habitants du Puy-de-Dôme en mettant en place le budget écologique citoyen. Particuliers ou associations, chacun pourra proposer les initiatives qui lui tiennent à cœur pour contribuer à la transition écologique du Département du Puy-de-Dôme. Il s'agit de projets écologiques portés et mis en œuvre par et pour les citoyens puydômois.

Pour participer, les citoyens doivent déposer avant fin avril des idées ou des projets, qu'ils soient aboutis ou non, sur une plateforme en ligne. Pour être recevables, ces idées ou projets doivent être en lien avec les 6 volets de la transition écologique du Département du Puy-de-Dôme :

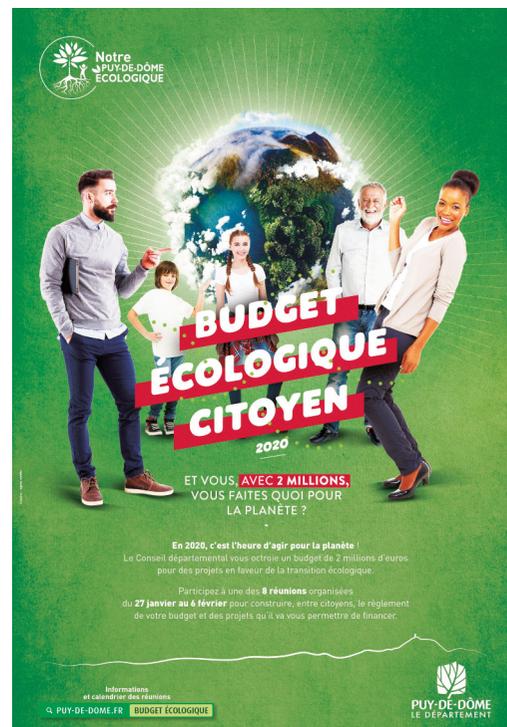
- solidarité et réduction des inégalités
- promotion de la transition énergétique
- gestion durable de la ressource en eau
- environnement naturel exceptionnel et patrimoine
- mobilité durable et qualité de l'air
- agriculture et alimentation durables

Fin mars, des permanences « de l'idée au projet » seront organisées sur tout le territoire afin d'accompagner les porteurs de projet dans la définition de leur projet.

Une analyse technique des projets sera réalisée de début mai à mi-juin par les services du Département afin d'en évaluer les aspects techniques et financiers. Une commission citoyenne se réunira fin juin pour décider des projets qui sont éligibles et qui pourront être soumis au vote des citoyens. Pendant l'été, les porteurs de projet défendront leur projet et feront campagne avec l'aide d'un kit méthodologique, et les citoyens voteront pour les projets de leur choix.

À l'automne, la liste des projets lauréats sera publiée et les porteurs de projet pourront mettre en œuvre leur projet.

**En 2020 c'est l'heure d'agir pour la planète ! Alors n'attendez plus, participez !**



Plus d'info sur <https://www.puy-de-dome.fr/> rubrique Budget EcoCitoyen

## Syndicat du Bois de l'Aumône (S.B.A.)

Les jours de collecte ne changent pas en janvier 2020, tout comme les tarifs de levées des bacs ou d'apports en P.A.C. comptabilisés dans la part incitative de la tarification.

En 2020, la TEOMI sera réglée avec la taxe foncière. La part incitative correspond à la production de déchets 2019 calculée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,

Les tarifs de l'année 2020 sont les suivants :

 = 3,23 € la levée	 = 5,06 € la levée	 = 6,88 € la levée	 = 11,45 € la levée	 = 0,50 € l'apport
 = 0,96 € la levée	 = 1,31 € la levée	 = 1,65 € la levée	 = 2,51 € la levée	 = 0,11 € l'apport

**TEOMI =**

**Part Fixe** (liée à la valeur locative du logement) + **Part Incitative** (ma production de déchets de l'année précédente)

Part incitative = % de TEOMI

et Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire

Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.

Le suivi du ramassage de vos poubelles, pour le calcul de votre part incitative, est disponible sur le site : [www.ecocito.com](http://www.ecocito.com)

## DÉCHÈTERIE DE BILLOM

Chemin de la Barbarade 63160 MONTMORIN

**Horaires d'hiver :**

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

**Horaires d'été :**

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 30





# CALENDRIER DES COLLECTES 2020

## Chas



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 M Férié 01	1 S	1 D	1 M	1 V Férié	1 L Férié
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J 23
5 D	5 M 06	5 J 10	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J 19	7 D
8 M 02	8 S	8 D	8 M	8 V Férié	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J 15	9 S	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J 24
12 D	12 M 07	12 J 11	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 V	13 L Férié	13 M	13 S
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J 20	14 D
15 M 03	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J 16	16 S	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J 25
19 D	19 M 08	19 J 12	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J Férié 21	21 D
22 M 04	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J 17	23 S	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J 26
26 D	26 M 09	26 J 13	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J 22	28 D
29 M 05	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J		30 L	30 J 18	30 S	30 M 27
31 V		31 M 14		31 D	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D Férié	1 M
2 J 27	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 J 36	3 S	3 M	3 J 49
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J 45	5 S
6 L	6 J 32	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J 41	8 D	8 M
9 J 28	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J 37	10 S	10 M	10 J 50
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M Férié	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J 46	12 S
13 L	13 J 33	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M Férié	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S Férié	15 M	15 J 42	15 D	15 M
16 J 29	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J 38	17 S	17 M	17 J 51
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J 47	19 S
20 L	20 J 34	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J 43	22 D	22 M
23 J 30	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J 39	24 S	24 M	24 J 52
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V Férié
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J 48	26 S
27 L	27 J 35	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M 40	29 J 44	29 D	29 M
30 J 31	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L		31 S		31 J 01



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé



**Les jours de collecte sont susceptibles de changer dans le courant de l'année 2020. Le SBA vous informera de ces changements**

## NUMÉROS UTILES

### Liste des associations, nom des responsables et coordonnées :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers* :	M. BRUSSAT Roger	04 73 68 05 75
- Chas Sport'bien :	M. SOUDRY Patrick	04 73 68 11 04
- Club Automne Radieux :	M <sup>me</sup> BASTET Yvonne	04 73 68 17 50
- Fêt'Arts du Fort :	M CHAUFOUR Frédéric	04 73 73 71 93
- Foyer Rural :	M <sup>me</sup> CHALARD Alice	04 73 73 78 63
- Société de Chasse :	M. CHATAING Didier	09 63 59 29 82
- Malamut's Team 63 :	M COLON Éric	04 73 62 95 98
- Les Crins de Liberté :	M <sup>me</sup> JUIGNET Jésahel	06 68 26 19 74
<b>Église (clefs) :</b>	Mairie	04 73 68 17 67

**École :** École 04 73 68 01 70

**Bibliothèque :** M<sup>me</sup> LADouble Jeannine 04 73 73 72 34  
M<sup>me</sup> BERTRAND Lucienne 04 73 68 17 51  
M<sup>me</sup> MOLLE Catherine 04 73 62 96 22

### Com'Com :

- Billom Communauté	7 avenue Victor Cohalion	63160	BILLOM	04 73 73 43 24
- C.L.I.C	21 rue Saint-Loup	63160	BILLOM	04 73 60 48 85
- Épicerie Solidaire	avenue Victor Cohalion	63160	BILLOM	04 73 79 92 21
- RAM		63160	BILLOM	04.73.73.43.28
- Régie de Territoire	6 avenue de la Gare	63160	BILLOM	04 73 84 78 30
- SIVOS	35 avenue de la Gare	63160	BILLOM	04 73 68 56 04

### Autres Services :

- Trésorerie de BILLOM	Bd de la Porte-Neuve	63160	BILLOM	04 73 68 41 01
- SBA	13 rue Joaquin Perez Carreter	63201	RIOM	04 73 64 74 44
- CAF de Billom	rue Saint-Loup	63160	BILLOM	08 10 25 63 10

### COMMERCES / PASSAGES AMBULANTS :

Auberge du Vieux Four : 04 73 68 17 79

Boulangerie-pâtisserie Buffet : LEBRAT (CHAURIAT) 04 73 68 19 07

- Possibilité de portage à domicile sur commande *Dépôt de pain à l'Auberge du Vieux Four*

\* pour la commune de Chas

## ÉTAT CIVIL 2019

### Ils sont arrivés...

AMORES Pablo le 24 août 2019  
BORSALI Haytem, Anes le 18 novembre 2019

*Félicitations aux heureux parents.*

### Ils se sont unis...

BARTHE David et TISSERAND Sabine le 8 juin 2019  
LAGREE Yann et SCATTOLINI Charlotte le 24 août 2019

*Tous nos vœux de bonheur.*

### Ils s'en sont allés...

VERNET André le 17 janvier 2019  
GUIDEZ Eveline, veuve TORRENT le 17 mars 2019  
BRUSSAT Joseph le 13 octobre 2019

*Pensées et condoléances aux familles.*

